



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ

Avis est par les présentes donné par le soussigné, en conformité avec l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), que le rôle d'évaluation triennal du territoire non organisé Lac-au-Brochet sera, en 2026, en vigueur pour le deuxième exercice financier de son application.

Toute demande de révision prévue dans la section I du chapitre X, concernant le rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174, doit être déposée au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit être déposée au moyen du formulaire prescrit à cet effet, sous peine de rejet, au bureau de la MRC de La Haute-Côte-Nord, et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement, le cas échéant.

Donné aux Escoumins, le 7 octobre 2025.

(signé)
Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et
greffière-trésorière

MRC La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchcn.qc.ca